

MESURES PRÉVUES

Objectif stratégique n° 1 : Renforcer les mesures sélectives pour chacun des groupes désignés		
1. Mesure : Préciser les objectifs de recrutement pour tous les groupes désignés		Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
<ul style="list-style-type: none"> • Chercher à obtenir la représentation pertinente des candidats provenant de <u>tous les groupes désignés</u> lorsque l'on demande des présentations pour doter des postes d'employés non permutants au niveau EX et autres. • Atteindre 50 p. 100 de l'objectif établi pour le recrutement des femmes au groupe FS • Atteindre 30 p. 100 de l'objectif établi pour le recrutement des femmes dans les professions non traditionnelles autres que celles du groupe FS • Atteindre 10 p. 100 de l'objectif échelonné sur une période de deux ans pour le recrutement de membres des minorités visibles au groupe FS • Atteindre 7 p. 100 de l'objectif échelonné sur une période de deux ans pour le recrutement d'autochtones au groupe FS • Atteindre de 2 à 4 p. 100 de l'objectif échelonné sur une période de deux pour le recrutement de personnes handicapées au groupe FS 		1994-1995/Gestionnaires de CR ¹ , APSO ² et APE ³ Avr. 1994 - déc. 1994/APD ⁴ 1994-1995/Gestionnaires de CR et APSO Avr. 1994 - déc. 1995/APD Avr. 1994 - déc. 1995/APD Avr. 1994 - déc. 1995/APD

¹ Centre de responsabilité

² Opérations - Direction de l'équité en matière d'emploi, de la dotation et de la classification

³ Direction de la gestion du groupe exécutif et des chefs de mission

⁴ Direction générale des opérations du personnel